

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 63 (1955)
Heft: 4

Quellentext: Le Pays-d'Enhaut face à la Révolution vaudoise
Autor: Bridel, Ph.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Pays-d'Enhaut face à la Révolution vaudoise

Une lettre inédite du doyen Bridel écrite en février 1798

Les Archives de l'Etat de Berne possèdent sept gros recueils — connus sous le nom de *Revolutionsakten*¹ — contenant la correspondance adressée, de décembre 1797 à mars 1798, au Conseil de guerre de la ville de Berne². Parmi ces lettres, dont plusieurs revêtent un intérêt tout particulier pour l'histoire de la Révolution vaudoise de 1798, il s'en trouve une du pasteur Philippe-Sirice Bridel (1757-1845), le futur doyen³.

Elle est inédite et n'a mérité, jusqu'à aujourd'hui, qu'une très brève mention dans l'*Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik*, de Strickler⁴. Les biographes de Bridel, Louis Vulliemin ou Gonzague de Reynold⁵ n'en ont, semble-t-il, pas eu connaissance ou du moins ne l'ont pas utilisée.

Pourtant cette lettre est intéressante à plus d'un titre. Elle donne des aperçus nouveaux sur la « résistance » du Pays-d'Enhaut, elle apporte des précisions sur l'attitude de Bridel au début de l'année 1798, attitude par ailleurs bien connue⁶. En outre, elle constitue le complément naturel du *Journal inédit* publié naguère dans la *Revue Historique Vaudoise*⁷.

La lettre ne porte pas le nom du destinataire. Cependant, on a pu l'identifier grâce à une allusion. En effet, Bridel écrit dans

¹ L'essentiel en a été étudié et publié par R. VON ERLACH, *Zur Bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*. Berne, 1881.

² A.E.B., *Wehrwesen bis 1798*. Nr. 359-365.

³ A.E.B., *Wehrwesen bis 1798*. Nr. 361 (*Revolutionsakten*, t. III), p. 355 ss.

⁴ STRICKLER, *A.H.R.*, t. I, p. 286.

⁵ L. VULLIEMIN, *Le doyen Bridel. Essai biographique*. Lausanne, 1855. G. DE REYNOLD, *Le doyen Bridel et les origines de la littérature suisse romande*. Lausanne, 1909.

⁶ Voir en particulier, LOUIS JUNOD, *Considérations sur la Révolution vaudoise*. Publications de l'Université de Lausanne, I. Lausanne, 1948, p. 14-15.

⁷ M. BONNARD, *Journal inédit du Doyen Bridel. 10 janvier - 6 mars 1798*, dans *R.H.V.*, 1948, p. 69-81 [cité BONNARD].

le courant de sa lettre : « Connoissant Monsieur ! votre attachement pour votre ancien Bailliage... »¹ Et, le 4 février, il note dans son *Journal* : « J'écris... à Mr. l'ancien Baillif Gatschet... »²

De ces deux indications, on peut déduire, sans craindre de commettre une erreur, que le destinataire de la lettre que nous publions est Nicolas Gatschet (1736-1817), qui fut bailli de Gessenay de 1791 à 1797³.

Signalons encore que la date de la lettre (3 février) ne correspond pas exactement avec la date de sa mention dans le *Journal* (4 février). Ce léger décalage, dû sans doute à une inattention de Bridel, ne porte pas à conséquence puisque les deux récits, celui de la lettre et celui du *Journal*, concordent sur tous les points.

On s'étonnera peut-être de voir, dans les pages qui suivent, Bridel tenir un rôle de premier plan. Incontestablement, il fut l'un des artisans de la lutte contre la Révolution au Pays-d'Enhaut. Il y consacra tout son zèle et tout son prestige de pasteur et d'écrivain. Il faut se souvenir aussi qu'il avait été fort bien accueilli, en 1796, lorsqu'il était entré en fonctions à Château-d'Oex⁴. Il était précédé d'une certaine renommée, due, en grande partie, à la publication de ses *Mélanges helvétiques*⁵. En outre, il avait été chargé d'une mission semi-officielle par le trésorier de Gingins⁶, alors que ce dernier tentait de « prendre la température » du Pays de Vaud, au début de l'année 1798.

En arrivant à Château-d'Oex, Bridel avait trouvé une paroisse de quelque deux mille âmes. Population aux mœurs simples, certes, mais jouissant d'un certain bien-être que lui procuraient l'élevage et le commerce des fromages⁷, et surtout fière de sa combourgeoisie avec Berne⁸.

¹ Voir plus bas, p. 168.

² BONNARD, p. 74.

³ Voir *D.H.B.S.*, t. III, p. 332.

⁴ EUG. MOTTAZ, *Le doyen Bridel et le Pays-d'Enhaut en 1795*, dans *R.H.V.*, 1924, p. 245 ss.

⁵ L. VULLIEMIN, *op. cit.*, p. 150 ss.

⁶ Voir plus bas, p. 165.

⁷ Voir à ce sujet le texte de Bridel, cité par REYNOLD, *op. cit.*, p. 191. Sur la situation économique du Pays-d'Enhaut, voir W.-E. RAPPARD, *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie en Suisse*. Genève, 1912, p. 61-62 ; et G.-A. CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime*. Lausanne, 1949, p. 202-203.

⁸ Traité signé en 1401 et renouvelé en 1403. ANDRÉ GÉTAZ, *Le Pays-d'Enhaut sous les comtes de Gruyère*. Château-d'Oex, 1949, p. 38.

Ces divers éléments expliquent en partie, semble-t-il, l'attitude du Pays-d'Enhaut, qui resta fidèle au gouvernement de LL. EE. jusqu'après sa chute. S'étant préparé militairement, le Pays-d'Enhaut pensait pouvoir résister aux Français lorsque, le 7 mars, lui parvint la nouvelle de la capitulation de Berne. Le même jour, l'assemblée générale des citoyens¹ de Château-d'Oex se réunit au temple et décida, à l'unanimité, d'accepter le projet de la nouvelle Constitution helvétique. L'arbre de la liberté fut planté². La nouvelle parvint à sept heures du soir à Aigle, qui apprenait, par la même occasion, que les communes « du Gessenay, du haut et bas Sibenthal » demandaient la « levée de toute hostilité et l'amnistie »³.

En outre, on procéda à l'élection d'un gouvernement provisoire pour la direction du bien des pauvres, l'administration du droit municipal et de la police. Ce comité était composé de quatorze membres, sans compter le président, le secrétaire et l'officier⁴.

Six députés furent élus pour faire part de ce changement à La Tine, à Rougemont et aux Ormonts. En outre, trois délégués s'en allèrent fraterniser, le 9 mars, avec Bulle et la Gruyère⁵ et annoncer que la révolution était un fait accompli au Pays-d'Enhaut.

* * *

Ajoutons que nous avons respecté l'orthographe de la lettre de Bridel, nous permettant toutefois de compléter la ponctuation et l'accentuation là où elles faisaient défaut.

J.-P. CHUARD.

¹ L'assemblée était présidée par Joseph Favre, banneret moderne, élu unanimement. Archives communales d'Aigle, *Registre du comité central du District d'Aigle*. Documents Gouvernement bernois et administration bernoise, N° 36, 7 mars 1798.

² Archives communales de Château-d'Oex, *Livre du Conseil*, 7 mars 1798.

³ Archives communales d'Aigle, *Registre du comité central du District d'Aigle*. Documents Gouvernement bernois et administration bernoise, N° 36, 7 mars 1798.

⁴ Archives communales d'Aigle, *ibid.*

⁵ Archives communales d'Aigle, *ibid.* Voir en outre *Château-d'Oex et le Pays-d'Enhaut vaudois*. Notice historique et descriptive publiée par le Club du Rubly. Château-d'Oex, 1882, p. 61 ss., et BONNARD, p. 80-81.

Monsieur et très honoré patron !

Je m'empresse à répondre à l'intéressante lettre dont vous m'avez gracieusement honoré ¹, et je commence par vous remercier de ce que vous me dites de flatteur. La justice que vous rendez à ma fidélité pour mon souverain, et à mon zèle pour son service serait, si j'en avais besoin, une raison de plus pour m'attacher à la cause commune que nous devons défendre jusqu'à la mort.

Notre *commune* ² est unanime dans sa fidélité, nul de nos gens ne voudrait se souiller par un *parjure* et je pense que M^r le Colonel Manuel ³ aura rendu publique la réponse qui lui a été faite à l'église ⁴, dont il a copie, et qui devrait être imprimée pour montrer comme pensent nos montagnards. Je ne crois pas que leurs *EE^{ces}* aient un Bailliage plus fidèle, plus déterminé à se défendre et plus généralement brave que celui-ci — je réponds pour ma paroisse — les 2 autres pasteurs ⁵ pourront j'espère vous rendre un compte aussi satisfaisant des leurs, s'ils vous écrivent. On ne saurait trop louer nos préposés ⁶, qui depuis le serment prêté et sitôt qu'on a eu connaissance des desseins de la plaine ont veillé avec moi nuit et jour pour empêcher l'introduction des papiers incendiaires, pour arrêter les émissaires des révoltés ⁷, pour soutenir l'esprit du peuple. Je n'ai cessé de prêcher fidélité, horreur du parjure

¹ Lettre reçue le 4 février. BONNARD, p. 73.

² C'est Bridel lui-même qui souligne, comme d'ailleurs tous les autres passages en italique.

³ Karl Manuel (1750-1806), colonel et juge à la cour d'appel. *D.H.B.S.*, t. IV, p. 657.

⁴ Lors du serment du 10 janvier 1798. La cérémonie avait pris quelque ampleur. Les trois communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière s'étaient assemblées, en armes et en présence du bailli Rodolphe de Tavel, dans le temple de Château-d'Oex. Bridel avait été chargé de présenter, au nom des trois communes, la réponse au Colonel Manuel. Bien que citée par L. DIVORNE dans *Château-d'Oex et le Pays-d'Enhaut vaudois*, p. 56, et reproduite par F. RAPAZ, dans la *Gazette de Lausanne* du 19 février 1953, nous donnons ici cette réponse : « Représentant de notre Légitime souverain, nous n'avons ni plainte ni grief, nous bénissons le Seigneur de vivre sous le Gouvernement Paternel de Berne et Nous Esperons que nos Enfants auront le même bonheur, mais si nous avons des sujets de plainte, ou de Grief nous sommes trop fidèles à notre souverain pour les présenter dans un tems où la Patrie est menacée, mais comme de vrais et anciens Suisses nous venons lui offrir pour sa défense, comme jadis nos ancêtres, nos Biens, notre Sang et notre Vie. » Archives communales de Château-d'Oex, *Grand-livre* (1669-1798), p. 235.

⁵ J.-G.-R. Henchoz, pasteur à Rossinière et J.-L.-A. Vicat, pasteur à Rougemont. EUG. MOTTAZ, *D.H.V.*, Lausanne, 1921, t. II, p. 564 et p. 568. Voir plus bas, p. 170.

⁶ Les anciens châtelains Berthod, Isoz et Lenoir, les anciens bannerets Martin et Turrian, l'ancien boursier Gronico et le notaire Descoullayes, qui feront partie, dès le 5 février, d'une commission spéciale, chargée de tous « les cas concernant la défense de la Patrie ». Archives communales de Château-d'Oex, *Livre du Conseil*, 5 février 1798.

⁷ Dont Bridel signale le passage le 24 janvier. BONNARD, p. 70.

et courage, j'ai parlé soit en public soit en particulier. Les devoirs envers la chère patrie — j'ai même été dans les cabarets, contre ma coutume, pour voir et entendre — nos gens sont tellement intentionnés qu'un porteur de *cocarde verte*¹ serait mis en pièce et qu'un homme seulement n'ose se montrer et se cache².

Aiant été du 12 au 16 janvier³ chercher à *Lausanne* ma femme⁴ et mes filles⁵, que j'ai heureusement ramené en *Suisse*⁶; j'eus l'honneur de voir 2 fois M^{sg^r} de *Gingins*⁷ qui me chargea spécialement de veiller sur ce païs et d'aviser au moyen de le conserver. Je fis à mon retour, de concert avec les préposés, une requette ou un mémoire⁸ au Seigneur Baillif⁹ p^r le prier de l'envoyer par courrier extraordinaire à Berne et nous le suppliâmes de faire garder la *Tine* et la *Lécherette*. C'était le 19 : le danger augmentait; aiant appris que la pièce n'était pas partie nous allâmes de nouveau solliciter son envoy, auquel on dit, que gens à moi inconnus s'étaient opposés. Ce ne fut que le 27 au soir que nous eûmes enfin l'ordre d'envoyer 20 hommes aux deux passages ci-devant nommés¹⁰. La commune, si l'ordre ne fut venu, les eut envoyé de son

¹ Emblème des patriotes vaudois. Dans son *Journal*, Bridel note, le 29 janvier, « horreur contre la cocarde verte ». BONNARD, p. 71.

² Nous comprenons cette phrase dans le sens : un homme n'ose pas seulement se montrer et se cache. S'agit-il du secrétaire baillival Mange de Rougemont, qui était revenu de Vevey avec la cocarde verte à son chapeau? EUG. ROCH, *Château-d'Oex et le Pays-d'Enhaut au XVIII^e siècle*, Château-d'Oex, 1913, p. 85-86.

³ Dans son *Journal*, Bridel note qu'il est parti le 11 janvier. BONNARD, p. 69.

⁴ Louise-Françoise Bridel (1759-1802), fille de Jean-Abraham Secretan. *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne 1923, t. I, p. 651. A Lausanne, M^{me} Bridel avait assisté au passage de Bonaparte dans la nuit du 22 au 23 novembre 1797. Voir E. MOTTAZ, *La première traversée du Pays de Vaud par Bonaparte*. (*Gazette de Lausanne* du 8 janvier 1937), et P. GRELLET, *Avec Bonaparte de Genève à Bâle*. Lausanne (1946), p. 73.

⁵ Louise-Charlotte Bridel (1784-1842) et Sara-Louise-Charlotte Bridel, née à Bâle en 1788. Cette dernière épouse à Avignon Jean-Charles-Rodolphe Laget. *Recueil de généalogies vaudoises*, t. I, p. 657.

⁶ Il faut entendre par là le Pays-d'Enhaut. Bridel et sa famille étaient rentrés par Bulle. BONNARD, p. 69.

⁷ Wolfgang-Charles de Gingins (1728-1811), seigneur de Chevilly, trésorier romand de 1795 à 1798. Chargé de sonder l'état d'esprit du Pays de Vaud, Gingins arriva à Lausanne le 20 décembre 1797. Il y resta jusqu'au 19 janvier 1798. MAXIME REYMOND, *Charles de Gingins-Chevilly*, dans *R.H.V.*, 1928, p. 129 ss. Le même auteur, dans le *D.H.B.S.*, t. III, p. 418, fait mourir Gingins en 1816. Sur la mission de Gingins, voir J.-C. BIAUDET, *Georges Boisot et la Révolution vaudoise*, dans *R.H.V.*, 1948, p. 54-55.

⁸ Sur ce mémoire, voir BONNARD, p. 70.

⁹ Jean-Rodolphe de Tavel (1755-1811), bailli de Gessenay dès 1797. *D.H.B.S.*, t. VI, p. 467.

¹⁰ Le 28 janvier, à quatre heures du matin, un détachement de vingt hommes, commandés par le lieutenant Chabloz, va garder La Tine, tandis qu'un autre détachement, de vingt hommes également, sous les ordres du lieutenant Henchoz, s'installe à La Lécherette. BONNARD, p. 70-71.

chef¹ — la crise approchait. Le lundi 29 n'ayant nulle nouvelle de Berne on commençait à dire sourdement que LL. EE. voulaient abandonner ce pays parce qu'on y parlait français, et nos gens commençaient à s'intimider² ; heureusement (comme je l'avais assuré quoique je n'en susses rien) que le soir arrivèrent 4 compagnies du *Sibenthal*³. Vous ne sauriez croire le bon effet de ces troupes et la joye universelle que causa leur présence. Un jour plus tard nous aurions peut-être vu des choses fâcheuses. Maintenant tout va bien pour nous — mais je crois qu'un bataillon de plus est essentiel, surtout pour conserver les 2 Ormons qui se sont réunis à nous et séparé des révoltés d'*Aigle*⁴. J'ose assurer qu'avec mille hommes moitié allemands, moitié du Pays d'en-haut on reprendrait sans coup férir ce beau gouvernement⁵, dont la majeure partie attend d'être soutenue : mais notre distance de Berne, et les affaires majeures qui occupent leurs Excellences retardent les réponses — et cependant il faut des résolutions promptes : 216 Louis demandés par le *comité d'Aigle* aux 2 communes des Ormons⁶ ont

¹ Ce fait est d'autant plus probable que, le 9 janvier déjà, le Conseil prenait des dispositions pour avoir de l'argent liquide « en cas de partance de la milice ». Archives communales de Château-d'Oex, *Livre du Conseil*, 9 janvier 1798.

² Ces bruits auraient été répandus « à dessein ». BONNARD, p. 71.

³ Ancien nom pour le Simmental. Voir *D.H.B.S.*, t. VI, p. 193. Sur le déplacement de cette troupe et sur les cantonnements qu'elle occupera, voir R. VON ERLACH, *op. cit.*, p. 173-174.

⁴ Le 26 janvier 1798, la Révolution était un fait accompli à Aigle. Le 27, le ci-devant gouverneur Oguey était monté au Sépey pour convaincre les montagnards de suivre l'exemple de la plaine. Une bagarre s'ensuivit au cours de laquelle un homme fut tué. L. MOGEON, *L'interrogatoire et l'acquittement de Jean Tille*, dans *R.H.V.*, 1926, p. 120 ss., et BONNARD, p. 70. Cependant, le 28 janvier, le comité de Bex apprenait qu'Ormont-dessus se réunissait au Pays de Vaud, mais qu'il en allait autrement à Ormont-dessous. P. MAILLEFER, *La Révolution vaudoise à Bex et dans le Bailliage d'Aigle*, dans *R.H.V.*, 1908, p. 80. Le 30 janvier, enfin, une lettre du comité d'Aigle était lue à l'Assemblée provisoire annonçant l'adhésion du mandement des Ormonts, mais avec la réserve de n'armer que pour la défense de leurs propres foyers. Comme cette adhésion n'était pas entièrement conforme au vœu de la révolution, l'objet de cette missive fut renvoyé à l'ordre du jour. L. MOGEON, *Les procurations à l'Assemblée provisoire vaudoise de 1798*, dans *R.H.V.*, 1917, p. 162. A côté de ces démarches, que l'on pourrait taxer d'officielles, il faut constater que l'état d'esprit des Ormonts était de plus en plus favorable à Berne. Une proclamation du 29 janvier en fait foi. R. VON ERLACH, *op. cit.*, p. 172-173. D'autre part, le 1^{er} février, les Ormonts adressent au Colonel Fischer une requête par laquelle ils implorent son secours. A.E.B., *Wehrwesen bis 1798*. N^o 361, p. 99 et STRICKLER, *A.H.R.*, t. I, p. 286.

⁵ Le Gouvernement d'Aigle comprenait les mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et des Ormonts, qui avaient été conquis en 1475. LL. EE. de Berne y étaient représentées par un gouverneur. E. MOTTAZ, *D.H.V.*, t. I, p. 36.

⁶ Contribution à l'emprunt Ménard, ordonné par le général français dans sa proclamation du 8 pluviôse an VI (27 janvier 1798). Texte de la proclamation dans VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, Lausanne 1854, t. III, p. 266-267. Sur l'emprunt Ménard, voir aussi l'article de L. MOGEON, dans *La Revue* [de Lausanne] du 21 janvier 1923.

achevé de les ramener au Souverain. Mais si l'on ne les soutient promptement, il est à craindre que la plaine ne les force. Je vous en conjure Monsieur ! pour le bien de la patrie de faire sentir l'importance de conserver ces deux communes fortes de 500 bons soldats et plus, qui tiennent les portes des Alpes. J'espère qu'on s'en occupe essentiellement. Vous connaissez assez ce pays pour savoir qu'un corps de troupes ici tient toute la plaine en allarmes et que maître des défilés on peut y descendre quand on veut¹. Mais il faut quelques pièces de 2 Livres et des munitions, qui viennent bien lentement. Le gouvernement d'Aigle non plus que nos communes Romandes n'est point du pays de Vaud², et par conséquent l'arrêté fatal du directoire³ ne les concerne pas. Monsieur le gouverneur Tschanner⁴ est retourné aujourd'hui aux Ormonts et l'on a posté une compagnie sur la Lécherette⁵, poste que notre colonel Fischer⁶ est allé reconnaître ; j'ai chez moi en quartier⁷ cet officier plein de zèle, de courage, et de vrai patriotisme. Je suis tout à la fois son hôte, son aide de camp, son secrétaire et l'on n'a de repos ni jour ni nuit mais n'importe si l'on peut être utile. Nous apprenons dans ce moment que la Gruère penche à l'insurrection⁸, après avoir pensé à se réunir à nous — ce qui serait arrivé si le mémoire porté au château le 19 n'eut été retardé, car nous y demandions d'entrer en rapport de deffense mutuelle avec la Gruyères. J'ai envoyé à Thorberg

¹ La Plaine craignait réellement une attaque des Ormonts. C'est du moins ce qui semble se dégager, en date du 16 février, d'une lettre du député d'Aigle, DE LOES, à son Comité. Archives communales d'Aigle, *Registre du Comité Central du District d'Aigle*.

² Bridel pense, en parlant d'Aigle, à la division administrative savoyarde. Le gouvernement d'Aigle appartenait alors au Chablais. E. MOTTAZ, *D.H.V.*, t. I, p. 36. En outre, les trois communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière faisaient partie du bailliage de Gessenay. E. MOTTAZ, *D.H.V.*, t. II, p. 435.

³ L'arrêté du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797) qui plaçait les habitants du Pays de Vaud sous la protection du Directoire de la République, lors de tout soulèvement contre les gouvernements de Berne ou Fribourg. J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*. Lausanne, 1913, t. IV, p. 554 ss. Texte de l'arrêté dans R. VON ERLACH, *op. cit.*, p. 91, STRICKLER, *A.H.R.*, t. I, p. 79 et VERDEIL, *op. cit.*, t. III, p. 221.

⁴ Béat-Emmanuel Tschanner (1753-1825), gouverneur d'Aigle (1793-1798). *D.H.B.S.*, t. VI, p. 692. Sur sa mission en 1798, voir MAXIME REYMOND, *Les combats dans les Ormonts en mars 1798*, dans *R.H.V.*, 1925, p. 99 et p. 104.

⁵ Dans son *Journal*, Bridel note le 3 février : « A 4 h. du matin part un détachement de 25 hommes pour la Lécherette. » BONNARD, p. 73.

⁶ Alexandre-Emmanuel Fischer (1768-1810), secrétaire de la direction des postes, sous-commissaire pour les pays romands, capitaine des grenadiers en 1792. Il se distingua à Neuenegg en 1798. *D.H.B.S.*, t. III, p. 112-113. Voir aussi *Sammlung Bernischer Biographien*. Bern, 1884, t. I, p. 422.

⁷ Fischer s'était établi à Château-d'Oex le 29 janvier. BONNARD, p. 71.

⁸ Le 26 janvier, l'arbre de la liberté était planté à Bulle. Dès le 2 février, la Gruyère déclara faire partie intégrante de la République lémanique. G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1922, p. 427, et F. REICHLIN, *Le soulèvement de la Gruyère en 1798*, dans *R.H.V.*, 1898, p. 193-202.

à M^r Freudenreich ¹ un double de ce *mémoire*. Tachés de l'avoir de lui et vous verrés que nous y insistions sur des points alors praticables et maintenant impossibles. Connoissant Monsieur ! votre attachement pour votre ancien Bailliage ², j'ai crû que ces détails vous intéresseraient. En retour si vous avés quelques bonnes nouvelles, soit de succès, soit d'accomodement, soit de *réunion Helvétique*, faites la moi passer s'il vous plait pour soutenir le courage de nos gens. Nous ne savons rien dans notre coin des alpes, et il importe à notre pais de connaître où les choses en sont du côté de Berne, pour, selon les occurences, faire une diversion vers la plaine, ou du moins la menacer afin de forcer les *Vaudois* à laisser beaucoup de monde au pied des *Alpes* qui nous séparent d'eux ³.

Je vous écris sans suite monsieur, et fort rapidement parce qu'à tout instant, je suis interrompu et distrait comme bien le verrés.

M. le chatelain Berthod ⁴ vous remercie de la lettre dont vous l'avez honoré ; nos sentimens sont les mêmes et ma lettre si vous le voulés bien servira pour les deux.

Hier ont diné chez moi ² chartreux de la part Dieu ⁵ qui émigrent. Eux partis, arrivèrent 8 religieuses trapistes de *S^t Branchier en Vallais* ⁶ qui ont passé la nuit à la cure et sont reparties ce matin. *Du pain et de l'eau* et encore en petite quantité, voilà toute la chère que nous avons pu leur faire accepter.

Un *Fribourgeois* qui sort de chez moi, me dit que quelques villages de la Gruiere balancent entre la cocarde *verte* et la cocarde *Bernoise* et que le comité de Bulloz a ordonné qu'on rompît le chemin entre *Mon-*

¹ Christophe-Friedrich de Freudenreich (1748-1821), membre du Deux-Cents, bailli de Thorberg de 1795 à 1798, membre du Petit Conseil et avoyer de Berne de 1806 à 1813. *D.H.B.S.*, t III, p. 209. Bridel et lui échangèrent une correspondance en 1790-1791. E. MOTTAZ, *Le témoignage d'un patricien*, dans *R.H.V.*, 1925, p. 204 ss.

² Voir plus haut, p. 161 s.

³ Lors du rassemblement du 14 février, par exemple, on verra le comité central du district d'Aigle s'efforcer de dégarnir le moins possible les lieux exposés. Archives communales d'Aigle, *Registre du Comité central du district d'Aigle*, en date des 12 et 13 février 1798. Sur le rassemblement, voir VERDEIL, *op. cit.*, t. III, p. 301-302.

⁴ Louis-David Berthod, moderne châtelain.

⁵ Il s'agit du Père Dom Mélos, dernier prier de la Chartreuse de Ripaille et de son coadjuteur Comte. BONNARD, p. 73. Après la sécularisation de la Chartreuse de Ripaille (1792-1793), ils s'étaient réfugiés à la Part-Dieu, dans le canton de Fribourg. MAX BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 265.

⁶ En 1796, un monastère d'hommes et un couvent de religieuses avaient été fondés à Sembrancher à l'intention des émigrés. Au début de 1798, religieux et religieuses quittèrent Sembrancher, pour se retirer en Souabe. Voir P. GRELLET, *Louise de Bourbon-Condé, Princesse française et Trappistine en Valais*, dans les *Annales valaisannes*, 1949, p. 77 ss. A la page 92, GRELLET donne une brève bibliographie de la question. Du même auteur, dans la *Gazette de Lausanne* du 18 février 1955, *Une princesse trappistine*. Sur le passage des religieuses à Château-d'Oex, voir BONNARD, p. 73 ; G. DE REYNOLD, *op. cit.*, p. 192 ; L. VULLIEMIN, *op. cit.*, p. 155. Le passage des huit religieuses au Pont de Saint-Maurice est signalé le 31 janvier. Archives communales de Bex, *Répertoire des Archives* (1921) p. 48.

bovon et la Tine¹. Si cela est, tant mieux. Ils ont peur de nous ; par conséquent, ils ne viendront pas sur nous. Nos chasseurs carabiniers partent ce matin pour garder quelques sentiers peu connus, je crois du côté de Villeneuve, il est dommage qu'ils soient en petit nombre, car il nous en faudrait 3 fois plus.

La nuit passée, la commune d'Ormont-dessus² a sonné le tocsin, chassé son comité et détruit toute cocarde verte. La commune de Leysin a envoyé ici sa soumission³ au colonel⁴. Petit à petit, on peut sans effusion de sang et avec quelque adresse regagner les villages, ramener les égarés, et resserrer les révoltés sur un espace plus étroit.

Ci-joints un billet de M^r le Colonel⁵ pour ses sœurs, la copie de ce qui s'est passé ici le jour du serment, et 3 chansons militaires en français⁶ que je vous prie de faire imprimer le plutôt possible. Tous les Weltschs fidèles⁷ veulent des chants de guerre et en voilà. On dit que l'imprimerie de LL. EE. imprime gratis : il en faudrait tirer au moins 1000 exemplaires, et nous en envoyer 400. Le reste pour les Suisses parlant français des camps autour de Berne⁸. Le plutôt c'est le mieux : rien n'anime autant le soldat que les chants de guerre. Il faut faire un joli cahier in 12, le titre à la première page avec le *motto*, les chansons ensuite. Il faut que le correcteur soit exact pour ne point laisser passer de faute d'impression. Si vous avés un moment, je vous prie, Monsieur le Baillif, de soigner cette petite brochure. Si l'on avait pour le frontispice une jolie vignette Helvétique, ce serait excellent. Ma femme présente ses honneurs à vos Dames ainsi que moi je remercie M^{lle} votre fille de m'avoir renvoyé 2 tomes de l'ami des enfans⁹ : mais il en reste encore un, savoir le tome VI, que je la prie de chercher dans votre

¹ Voir F. REICHLEN, *op. cit.*, dans *R.H.V.*, 1898, p. 198.

² Dans la nuit du 1^{er} au 2 février. Voir BONNARD, p. 72. Ces troubles causèrent quelque inquiétude à Lausanne. Voir R. VON ERLACH, *op. cit.*, p. 257 et STRICKLER, *A.H.R.*, t. I, p. 287.

³ Cette soumission était signée des capitaines Tauxe et Barroux. BONNARD, p. 72.

⁴ Colonel Fischer (1768-1810). Voir plus haut, p. 167.

⁵ Colonel Fischer.

⁶ Selon toute évidence il s'agit des chansons qui furent dédiées à la Légion fidèle de Ferdinand de Rovéréa, et dont deux seulement furent imprimées sur un double feuillet. Elles ont été reproduites dans la *R.H.V.*, à savoir *Le Réveil des Suisses*, dans *R.H.V.*, 1894, p. 61-62, et *Morat*, dans *R.H.V.*, 1898, p. 215-216 et 1922, p. 30-31.

⁷ Bridel ne signale le passage du premier « fidèle » à Château-d'Oex que le 7 février. BONNARD, p. 75.

⁸ Les cantonnements de la Légion fidèle étaient situés hors de ville. ROVÉREA, *Mémoires*. Berne, Zurich, Paris, t. I, p. 306. A ce moment-là, la Légion fidèle comptait d'après une lettre de son chef, Ferdinand de Rovéréa, du 4 février 1798, 140 hommes. A.E.B., *Wehrwesen*, Nr. 361, p. 395. R. VON ERLACH, *op. cit.*, p. 259.

⁹ Nous n'avons pu identifier l'édition dont il est question ici. G. PANCHAUD, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, 1952, p. 205-207, cite, parmi les livres de lecture en usage, plusieurs ouvrages portant le titre de « l'Ami des enfants ».

bibliothèque et de me renvoyer par Morier ¹, pour que l'ouvrage qui est de 12 vol. ne soit pas incomplet.

J'ai été si occupé que depuis un mois je n'ai point vu M^r le Past^r Henchoz ². J'ai vu un instant M^r Vicat ³ qui pense et agit comme tout pasteur chrétien et Suisse doit agir. Je vous le répète, Monsieur ! quelque péril qui me menace (car je suis proscrit à Vevey et à Lausanne où l'on comptait avoir ce païs) dussai-je périr, ma fidélité ne se demen-tira pas. Je recommanderais ma femme et mes filles à leurs EE^{ces}, et je ne reculerais pas d'un pas devant les révoltés. J'ai toujours été prononcé et ne porte point sur les 2 épaules. Mes sentimens sont exprimés dans les chansons militaires : continués de la capitale à veiller sur nous, envoyés nous ce qui nous manque en munitions de guerre et de bouche, et ne craignés rien pour cette frontière.

Si quelques articles de ma lettre peuvent intéresser le *Conseil secret* ou de *guerre*, faites en part selon votre prudence ⁴. C'est le tems qui me manque et les interruptions perpétuelles qui m'empêchent d'être plus *lisible*.

Excusés moi donc s'il vous plaît. Il est encore essentiel d'établir une communication militaire prompte, sûre et fréquente entre Berne et ce païs qui a rompu toute communication avec Vevey, Bulloz et Aigle. Occupés vous s'il vous plaît de ces idées proposées avec votre activité connue. M^r Descoulayes ⁵ notre député, que j'embrasse cordialement, vous donnera de plus grands détails sur divers point. Le choix ne pouvait je crois être meilleur.

J'ai l'honneur d'être avec respect sincère et attachement inaltérable
Monsieur et très honoré Patron

Votre très humble et très obéissant serviteur.

PH. BRIDEL past.

Château d'Oex le 3 février 1798.

¹ Probablement le porteur de la lettre.

² Gabriel-Rodolphe Henchoz (1753-1842), pasteur à Rossinière de 1789 à sa mort. *D.H.B.S.*, t. IV, p. 64. D'après E. HENCHOZ, *L'ancienne Abbaye de Château-d'Oex*, Château-d'Oex 1946, p. 56, Bridel et Henchoz ne partageaient pas les mêmes idées sur la révolution. Sur le pasteur Henchoz, voir encore EUG. MOTTAZ, *Le Doyen Bridel et le Pays-d'Enhaut*, dans *R.H.V.*, 1924, p. 245 ss.

³ Jean-Louis-Albert Vicat, suffragant à Curtilles (1785), stationnaire à Lucens de 1785 à 1787, pasteur à L'Etivaz (1787-1794) est élu à Rougemont le 29 avril 1794. *A.C.V.*, Eb 118/7, p. 263. Il y restera jusqu'en 1802, date à laquelle il est appelé à Daillens. Il meurt le 15 juin 1802. Renseignements aimablement communiqués par M. Olivier Dessemontet.

⁴ C'est ce qui dut être fait, puisque la lettre de Bridel se trouve dans la correspondance reçue par le Conseil de guerre.

⁵ Pierre Descoulayes, ancien châtelain de Château-d'Oex, fit partie, dès le 2 février 1798, du gouvernement provisoire de Berne. Il ne rentra qu'à la dissolution de cette assemblée, après le 20 mars. En 1803, il fit partie du premier Grand Conseil vaudois. E. MOTTAZ, *Le Doyen Bridel et le Pays-d'Enhaut en 1795*, dans *R.H.V.*, 1924, p. 249, note 1. Ajoutons toutefois, que le Pays-d'Enhaut avait envoyé à l'Assemblée provisoire vaudoise deux députés, qui revinrent le 9 février, lorsque fut votée la Constitution helvétique. L. MOGEON, *L'œuvre de l'Assemblée provisoire vaudoise en 1798*, dans *R.H.V.*, 1920, p. 272.